

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Maire, le Budget Primitif pour l'année 2012 que vous nous proposez ce soir est un budget inflationniste qui va peser lourdement sur le budget de nos concitoyens et, par voie de conséquences, sur l'économie de notre cité.

Lors de la présentation faite par Monsieur le rapporteur, vous évoquiez un certain nombre de faits et de principes directeurs qui vous ont guidés, que je réfute, et pas seulement pour des questions de sémantique ou de divergences de raisonnement, mais simplement au vue de la seule confrontation avec la réalité de vos chiffres. M. le rapporteur, j'insiste : "vos chiffres" !

Lors de la dernière présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, certaines informations m'avaient interpellé. J'attendais donc la lecture de ce BP pour avoir quelques éclaircissements. Nous y voilà...

En préambule et par définition, un BP doit être équilibré, tant en fonctionnement qu'en investissement. Cette règle budgétaire « inscrite dans le marbre » mérite quelques explications au regard de ce qui nous est présenté aujourd'hui.

C'est le budget de fonctionnement qui aura retenu toute notre attention.

La principale affirmation que je réfute, et elle est essentielle, vous affirmez que vos prévisions de dépenses de fonctionnement augmentent de 1,83 %. C'est l'inverse qui se produit. Vos chiffres parlent d'eux-mêmes. Vos dépenses réelles de fonctionnement passent de 19 556 759 € en 2011 à 19 197 829 €, soit (au contraire de ce que vous dites) une baisse réelle de 1,83 %.

La différence avec les 27 152 503 €, ce sont des opérations d'ordre budgétaire qui sont pour partie destinées à financer votre section de fonctionnement. Or, premier point, vous n'en maîtrisez pas le montant, fort logiquement d'ailleurs à ce stade de la préparation, car vous ne connaissez ni le résultat de fonctionnement de l'année 2011 ni le besoin réel de financement de votre section d'investissement pour l'année 2011. Vous ferez un certain nombre d'arbitrages en 2012. Et deuxième point, la règle de l'équilibre budgétaire vous oblige à inscrire la somme de 7 954 674 € au regard du montant global de vos recettes de fonctionnement.

Vos dépenses réelles de fonctionnement baissent de 1,83%. Cette diminution est la conséquence directe de la diminution du principal poste de dépense (le chapitre 012), à savoir les charges de personnel : - 6,58%, dues au transfert de charge vers le budget de la CUA.

Il faut bien sûr rapprocher cette diminution de l'évocation - pour le coup bien réelle - de l'augmentation des prévisions de recettes réelles de fonctionnement, + 1,82%, qui passent de 26 665 656 € à 27 152 503 €. Cette hausse étant pour l'essentiel due au chapitre 73, + 22,79%, qui évolue de 9 058 224 € à 11 123 281 €.

Je ne reviendrai pas sur l'explication de l'attribution de compensation à la ville par la CUA, suite à l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique, mais je me permettrai juste une remarque technique. M. le Secrétaire Général, page 18 de votre BP, cette somme ne doit pas être inscrite à l'article 739111 qui est un article de dépense. Si vous émettez un titre de recette avec cet article budgétaire de dépense, il sera rejeté comptablement. C'est dans le budget de la

CUA que vous émettez un mandat à l'article 739111, chapitre 014, « atténuation de produits ». Je n'insisterai pas non plus sur la diminution des recettes du chapitre 74 due pour partie, vous l'expliquez, à l'attribution de cette compensation.

En revanche, c'est bien sur l'augmentation de la fiscalité des ménages auxquels vous appliquez sans sourciller une augmentation de 1,2% (a minima, nous attendons la loi de finance définitive), qui est incohérente au vue de vos chiffres.

Avec cette présentation, M. le rapporteur, vous tentez de masquer le fait que cette croissance des recettes budgétaires est, économiquement parlant, pour partie artificielle. En effet, elle n'est pas assise sur une augmentation des revenus des ménages, elle n'est pas le fruit d'une amélioration de leur habitat, ni d'une croissance démographique qui la justifierait.

Lors de la présentation du DOB, un certain nombre d'éléments de compréhension de votre futur budget m'intriguaient. Les charges structurelles diminuaient (ch.66 « charges financières », ch.012 « charges de personnel »). Généralement, ce sont ces deux chapitres de dépenses qui rigidifient structurellement un budget (c'est d'ailleurs pour cela que le budget de la CUA est exsangue, ayant transféré des charges de personnel, il n'y a plus de marge de manœuvre, si ce n'est à terme le recours à l'augmentation de la fiscalité...).

Au vue de vos chiffres, nous avons désormais les réponses : vos prévisions budgétaires de dépenses réelles de fonctionnement - pour faire court, ce que vous prévoyez réellement de dépenser - sont déflationnistes. Votre autofinancement explose (à ce stade de préparation, vous ne maîtrisez pas les résultats 2011), il sera probablement au-delà des 29% de recettes réelles de fonctionnement, et vos recettes sont inflationnistes.

Le principe directeur de ce budget aurait dû être :

moins de dépenses, moins de recettes = moins de pression fiscale pour les habitants, tout en maintenant à un haut niveau l'autofinancement de la section d'investissement.

Vous avez fait le choix de plus d'inflation pour les ménages !

A l'occasion de la présentation du DOB et du débat qu'il a suscité, M. TOLLOT, vous avez essayé de faire croire aux alençonnais que le maintien du taux d'augmentation des bases (+ 1,2%) se justifiait dans la mesure où notre collectivité devait supporter l'inflation du coût de la vie, et vous preniez pour exemple l'augmentation des fluides. Si je lis votre proposition en la matière, + 1,52% pour une prévision de dépense de 941 647 €, soit environ + 14 000 €, à rapprocher des 19 197 829 € de dépenses prévisionnelles, et des 27 152 503 € de la section de fonctionnement !

Au 1er janvier 2012, les alençonnais, comme l'ensemble des français, vont subir une augmentation des tarifs (gaz, électricité, transports...). Ces augmentations de 10 €, 20 € ... vont impacter lourdement les ménages aux revenus les plus modestes (1 500 à 2 000 € en moyenne mensuelle). Comme réponse, vous leurs proposez la prise en compte de l'augmentation des bases des impôts locaux, vous ajoutez de l'inflation à cette l'inflation qu'ils vont subir, alors que vos dépenses réelles diminuent de 1,83% !

M. LE MAIRE, VOTRE BUDGET, EST FISCALEMENT PROHIBITIF, ECONOMIQUEMENT DISSUASIF ET SOCIALEMENT INJUSTE !

C'est pourquoi nous nous y opposons fermement.